

*Pétrole et gaz du Canada—Loi*

teraient que c'est impossible parce que le loyer économique qui devrait revenir à leur gouvernement a été subtilisé par la société de la Couronne et qu'ils n'y ont plus droit.

C'est une des principales raisons pour lesquelles c'est une grossière erreur d'offrir un intérêt de 25 p. 100 à Petro-Canada. C'est une façon d'empêcher le Yukon et les territoires du Nord-Ouest d'obtenir le loyer économique que Petro-Canada leur subtilise. Du fait que 25 p. 100 de la superficie totale du territoire reviendra à Petro-Canada ou à une autre société de la Couronne, cette société aura les droits d'exploration sur une superficie de 135 millions d'acres, ce qui représente autant que la superficie totale des terrains exploités par la société Exxon dans le monde entier. La différence qui existe entre Petro-Canada et la société Exxon—et je ne veux pas insulter Petro-Canada en disant cela—est comparable à celle qui existe entre le petit magasin de quartier et la société de la Baie d'Hudson. La société Exxon est gigantesque et même si on ne la porte pas dans son cœur, il faut avouer qu'elle est efficace et qu'elle a de l'expérience dans la production pétrolière et gazière. Si Petro-Canada voulait faire autant de prospection sur ses terrains que la société Exxon, d'après mes calculs, il lui faudrait un édifice de 854 étages à Calgary pour abriter les géologues et les géophysiciens. A vrai dire, aucune société, qu'il s'agisse de Petro-Canada ou de n'importe quelle autre—et je ne critique personne ni aucune société en particulier—n'arrive à justifier la possession de terrains aussi vastes.

Si le gouvernement canadien s'intéressait vraiment à la prospection et à l'exploitation des terres du Canada, il s'arrangerait pour que les terres soient réparties entre autant de sociétés différentes que possible; grâce à une approche diversifiée que permettrait le recours à de nombreuses sociétés, de nombreux géologues, de nombreuses théories, il jaillirait du choc des idées le genre de découvertes et de moyens nouveaux d'exploitation qui nous manquent pour produire le pétrole et le gaz dont nous avons besoin.

Le pire qui puisse arriver, et c'est ce que semble nous réserver le bill C-48, c'est qu'une seule société pétrolière soit chargée de la prospection pétrolière et gazière au Canada. Ce serait vraiment là le pire si le gouvernement songe à l'avenir du Canada en ce qui a trait aux ressources pétrolières et gazières et s'il veut vraiment exploiter ces ressources.

Nous en sommes maintenant à la dernière étape du débat sur le bill C-48, première partie du programme énergétique national. Le bill a été profondément modifié au comité et quelques-uns de ses pires passages ont été améliorés, mais il n'a pas suffisamment changé pour être une mesure législative viable. Il n'assure toujours pas l'exploitation pétrolière et gazière des terres du Canada.

C'est très paradoxal, mais il se peut fort bien que la discrétion ministérielle que j'ai critiquée de bon droit représente notre planche de salut. Comme le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. MacLaren) l'a dit récemment, le gouvernement annoncera pompeusement que le Programme énergétique national est une victoire et un succès, même si c'est tout le contraire. Je prédis que le gouvernement apportera alors les changements nécessai-

res pour arriver à faire ce qu'il ne peut accomplir en vertu du Programme énergétique national et du bill C-48 tel qu'il existe à l'heure actuelle. Il pourra se servir des pouvoirs discrétionnaires prévus dans le bill C-48 pour agir de façon très différente de ce que prévoyait d'abord le bill et de ce que décrit le Programme énergétique national. Espérons que cela amènera le progrès dont le pays a tant besoin.

Comme le disait le Conseil économique du Canada dans son exposé annuel de 1980, non seulement les perspectives énergétiques canadiennes nous permettent d'espérer que l'économie progressera au cours des années 80, mais il se peut fort bien que ce soit le seul aspect positif pour le Canada au cours de la prochaine décennie. Selon les prévisions du Conseil économique du Canada, si nous n'avons pas un programme énergétique ferme et soutenu d'ici 1990, nos taux d'inflation et de chômage atteindront des niveaux sans précédent. Ce n'est que par la recherche active et vigoureuse de l'indépendance énergétique, non pas seulement en paroles mais en actes, et par le développement de notre potentiel en matière de pétrole et de gaz que le Conseil économique nous voit traverser les années 80 avec des taux raisonnables d'inflation, de chômage et de croissance.

Le Conseil économique avait prédit très exactement quels effets le Programme énergétique national aurait au cours de l'année. Il serait insensé de ne pas tenir compte de ce qu'il prédit pour les années 80 si nous ne recherchons pas l'autosuffisance avec vigueur.

J'ai commencé par critiquer le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour le discours ridicule qu'il a fait—et je n'ai pas changé d'avis—mais, avec un mélange de crainte et d'espoir, je demande si cela fait partie de la mise en scène politique. Maintenant qu'il a déclaré que le Programme énergétique national était un succès, comme il l'a fait dans son discours, aurait-il l'obligeance de mettre ce discours de côté, de se dégager l'esprit de ces inepties et de chercher avec le ministre à mettre en place les programmes dont le pays a si désespérément besoin.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera ce soir au moment de l'ajournement, à savoir: le député de Halifax-Ouest (M. Crosby)—Le transport maritime—La position du ministre concernant le groupe d'armateurs Cast—Demande d'enquête générale sur le transport maritime de la côte est; le député de Peterborough (M. Domm)—La conversion au système métrique—Les sanctions prévues à l'endroit des propriétaires de magasins d'alimentation; le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand)—La constitution—Les dispositions linguistiques de la charte.